

INSPECTION DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE. POURQUOI PAS ?

Depuis plusieurs décennies, les mécaniciens en ateliers indépendants et les concessionnaires observent, lors de l'entretien, que plusieurs véhicules sont non sécuritaires.

Voici quelques exemples de cas rencontrés : Freins n'ayant plus de gamitures, ressorts affaiblis, amortisseurs complètement vides, pneus extrêmement usés, essuie-glaces qui n'essuient plus et joints de rotule tellement lâches qu'ils sont prêts à sortir du porte-fusée (*steering knuckle*).

Les situations mentionnées ci-haut, ont toutes un effet très néfaste sur la sécurité. Non seulement pour le propriétaire du véhicule, mais aussi pour les automobilistes autour de lui. Dès que la dynamique du véhicule est brimée, sa stabilité et le contrôle sont compromis lorsqu'une manœuvre d'urgence est requise. Cela entraînera automatiquement une perte de contrôle.

LA SÉCURITÉ

Lors de mes déplacements, je m'amuse à observer les voitures sur la route. Laissez-moi vous dire qu'entre Montréal et Québec je pourrais devenir millionnaire, si je facturerais toutes les déficiences que je vois.

La sécurité est très importante, malheureusement le dernier mot revient toujours à l'automobiliste lorsque vous lui présentez l'évaluation afin de remettre son véhicule en ordre. S'il refuse, vous devez le laisser partir. Il n'y a aucun recours pour éviter qu'un véhicule non sécuritaire et dangereux prenne la route. Les autorités disent que les forces de l'ordre doivent prendre ce véhicule en délit sur la route... Faites-moi rire! Comment un policier est-il qualifié pour reconnaître les déficiences sur un véhicule, lorsque celles-ci ne sont pas apparentes au premier coup d'œil... IMPOSSIBLE!

ACHAT D'UNE VOITURE USAGÉE

En décembre dernier, j'ai acquis un véhicule usagé et évidemment le vendeur m'a garanti qu'une inspection avait été faite. J'ai tout de même exigé d'observer moi-même sur place et j'ai été très surpris de constater que pas grand-chose n'avait été effectué sur le véhicule. Par la suite, j'ai procédé à une inspection plus approfondie et voici une petite liste des anomalies que j'ai constaté :

- Batterie faible et CCA (Capacité de Démarrage à froid) en bas des spécifications du manufacturier;

- Essuie-glaces usés;
- Bruit de la suspension avant (biellettes de barre stabilisatrice);
- Lavage intérieur et trou du pneu de secours rempli d'eau, ce qui a rouillé la jante;
- Commutateur de vitre de la portière brisé, donc la vitre ne peut pas remonter;
- Bruit de la courroie d'entraînement;
- Pédale de frein pulse lors des freinages (remplacement de plaquette, mais pas des disques ou serrage incorrect sans la clé dynamométrique).

LAISSEZ-MOI VOUS DIRE QU'ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC JE POURRAIS DEVENIR MILLIONNAIRE, SI JE FACTURERAI TOUTES LES DÉFICIENCES QUE JE VOIS.

INSPECTION OBLIGATOIRE

Un client qui se rend au garage pour un entretien paiera entre 800 \$ et 1000 \$; ce n'est pas normal. Tout comme moi, lors de l'achat, il s'est sûrement fait dire qu'une inspection a été effectuée. Mais cette inspection consiste en quoi exactement? Si les véhicules sont inspectés convenablement les factures seront beaucoup moins salées et ils seront plus fiables et sécuritaires. Le secteur de l'automobile a négligé depuis longtemps de ne pas avoir mis en place une inspection de sécurité obligatoire. Cependant, il n'est pas trop tard... exigeons l'inspection obligatoire!

Les avantages d'une inspection de sécurité obligatoire sont multiples et voici certains parmi les plus importants :

- Véhicule stable et plus contrôlable;
- Le client sent que son véhicule est plus fiable;
- Coûts annuels d'entretien et de réparation diminués;
- Le véhicule dure beaucoup plus longtemps et le retour sur l'investissement est augmenté;
- Lors de la revente, la valeur du véhicule augmente grâce aux factures d'entretien à l'appui.



◀ Frank Tonon